



## Assemblée générale

Distr. générale  
16 mai 2001  
Français  
Original: espagnol

---

### Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

9-20 juillet 2001

#### **Note verbale datée du 8 mai 2001, adressée au Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué du Groupe de Rio sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects**

La Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies/secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et a l'honneur de lui transmettre, au nom du Groupe de Rio, le texte du communiqué des ministres des relations extérieures (voir annexe), dans lequel ils mettent en relief l'importance de la Conférence qui se tiendra en juillet 2001 et réaffirment leurs points de vue sur la question. Le communiqué des ministres des relations extérieures du Groupe de Rio a été publié à Santiago (Chili), le 27 mars 2001 à l'occasion de la vingtième Réunion ordinaire des ministres des relations extérieures.

À cet égard, la Mission permanente du Chili demande au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects de bien vouloir faire distribuer le texte du communiqué ci-joint comme document de la Conférence.

## Annexe

### **Communiqué du Groupe de Rio sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects**

Nous, ministres des relations extérieures du Groupe de Rio, réunis dans la ville de Santiago (Chili) le 27 mars 2001, à l'occasion de la vingtième Réunion ordinaire, réaffirmons qu'il importe de définir une approche commune de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui tienne compte des besoins et expériences spécifiques de chaque région, sous-région et pays dans le même esprit que celui de la réunion préparatoire des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Brasilia en novembre 2000.

Nous nous félicitons en particulier des efforts qui ont abouti à l'adoption, dans le cadre de l'Organisation des États américains, de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes que nous recommandons aux États signataires de ratifier rapidement.

De même, nous soulignons les efforts accomplis à la première réunion ordinaire du Comité consultatif de ladite Convention, au cours de laquelle ont été approuvés le règlement intérieur et le programme de travail du Comité, pour promouvoir l'application des engagements pris dans la Convention.

Nous affirmons que le commerce illicite d'armes légères dans la région est principalement lié au trafic de drogues, au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée, aux activités de mercenaires et à d'autres formes d'activités criminelles. La prévention du crime doit donc faire partie intégrante de la lutte contre le commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects.

Nous réaffirmons notre volonté de participer activement à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. En outre, nous estimons que la Conférence des Nations Unies devrait adopter une déclaration politique et un programme d'action mondial qui seraient l'expression d'une approche intégrale au problème.

Santiago (Chili), le 27 mars 2001.

---